

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1022

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 54

À l'alinéa 25, après la première occurrence du mot :

« intercommunale »,

insérer les mots :

« à fiscalité propre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.